

Lettre d'information

du **PAPI Verse**

Programme d'Actions et de
Prévention des Inondations



▣ Programme d'Actions et de Prévention des Inondations « **Nouvelles étapes franchies dans le projet d'ouvrage de Muirancourt** »

Avricourt
Beaugies-sous-bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuville
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genvry
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Evêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve



«Vue du bassin versant de la Verse »

« Le temps vient à bout de tout, il est la patience en action ». Ce proverbe ne se vérifie que trop bien. Réaliser un ouvrage de régulation des crues demande beaucoup de temps, de patience, et un processus par étapes. Ainsi, dans le projet d'ouvrage de Muirancourt, l'entreprise IMS RN a pu

délimiter la zone tourbeuse en juillet et l'Entente a racheté une ancienne faisanderie à Guiscard, en septembre.

Il en va de même pour le projet de réouverture de la Verse dans sa traversée de Guiscard. Le commencement anticipé des

travaux demande la validation du projet par des commissions de bassin et nationale, en plus du délai réglementaire relatif à la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général.

Plus de précisions pages deux et trois.



Muirancourt

Sondages
PAGE 2



M. Rollet

Exploitant agricole
PAGE 4



Buchoire

Piquetage
PAGE 4

Actualités

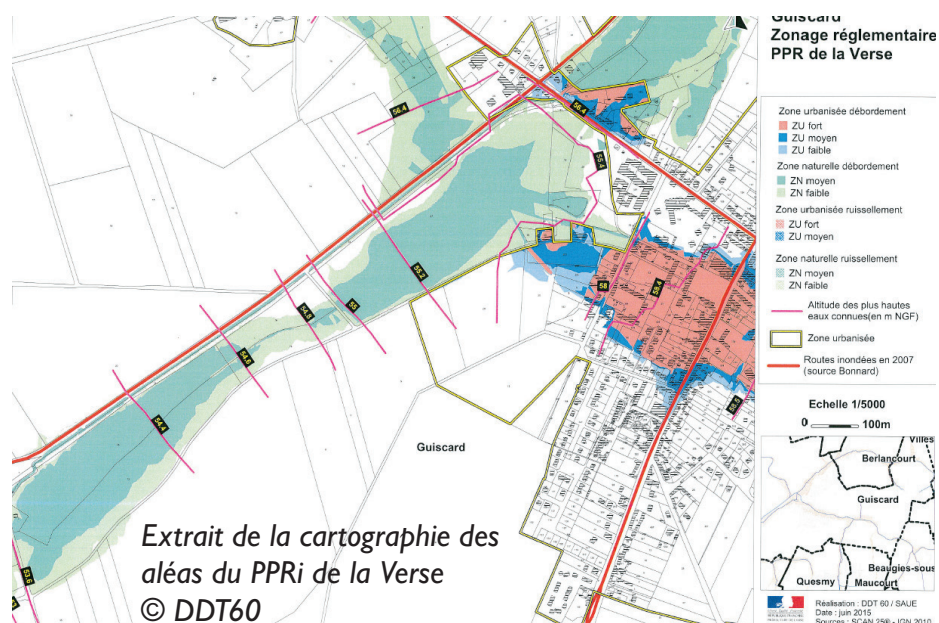
Plan de Prévention du Risque Inondation de la Verse : une consultation est en cours

Le règlement du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la Verse est en cours de consultation auprès des élus et des instances du bassin. Cette consultation, qui dure depuis le 1^{er} août 2016 et qui se terminera le 1^{er} octobre 2016, sera suivie de réunions publiques d'information et d'une enquête publique en fin d'année.

Ce document sera annexé aux documents d'urbanisme de chaque commune, ainsi, les prescriptions du PPRi seront applicables dès son approbation par les communes et les riverains.

Le PPRi « a vocation à interdire les implantations humaines les plus dangereuses où [...] la sécurité des personnes et des biens ne peut être garantie intégralement. [...] et à préserver les capacités d'écoulement des eaux pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont ou en aval. »

Pour cela sont mises en place, via le règle-



ment, soit des interdictions relatives à l'occupation des sols, soit des prescriptions destinées à minimiser les dommages.

Aussi, chaque habitant du bassin versant est concerné par ce règlement.

Ouvrage de Muirancourt : de nouveaux sondages et rachat de la Faisanderie



La faisanderie

Une zone tourbeuse ayant été détectée l'année dernière grâce à des sondages géotechniques, de nouveaux essais ont été

nécessaires pour connaître la taille exacte de la poche de tourbe. Cela permettra au maître d'œuvre en charge du projet de l'ouvrage d'en tenir compte pour le dimensionnement de l'ouvrage et de ses fondations.

Fin juillet, l'entreprise IMS RN a ainsi réalisé un profil géophysique. Ce profil a consisté en l'injection d'un courant électrique dans le sol, enregistré par des sondes (géophones). Les différents sols présents n'ayant pas les mêmes conductivités, la zone tourbeuse a pu être délimitée.

De plus, l'Entente Oise-Aisne a prévu de signer en septembre le rachat de certaines parcelles bâties situées au niveau de l'ancienne faisanderie de Guiscard.

Ces parcelles se trouveraient inondées en cas de mise en fonctionnement de l'ouvrage, et, afin d'éviter tout risque pour la vie humaine, les bâtiments seront détruits. Ces terrains étaient mis en vente par leur propriétaire et l'Entente Oise-Aisne a saisi l'opportunité de les acheter en prévision de la réalisation de l'ouvrage.



Entente interdépartementale pour la prévention des inondations
11 cours Guynemer, 60200 Compiègne

Directeur de la publication : Gérard Seimbille
Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet
Rédacteur en chef : Fanny Philippe
entente.oiseaisne@orange.fr / 03 44 38 83 84
Crédits photos : Entente Oise-Aisne sauf mention contraire
Création graphique : tri-angles.com
Impression : imprimerie Houdeville



www.eptb-oise.fr

Imprimé dans le respect de l'environnement sur papier recyclé. ISSN : 2114-8643

Actualités

Avancement du projet de réouverture de la Verse dans Guiscard

Initialement, les travaux de réouverture de la Verse devaient être réalisés après ceux de l'ouvrage de Muirancourt, qui permet de compenser la légère augmentation du débit de crue engendrée par la réouverture en aval de Guiscard.

Afin de pouvoir lancer une première phase de travaux à l'été 2017 (avant les travaux de l'ouvrage de Muirancourt) un avenant à la convention du PAPI Verse doit être signé. Cette phase de travaux consistera à rouvrir la Verse tout en conservant les ouvrages de franchissement sous la RD932 et la rue de la Reconnaissance. Le projet d'avenant est soumis à l'avis de deux commissions : le Comité Technique du Plan Seine Elargi et la Commission Mixte Inondation, celles-ci se réuniront respectivement les 22 septembre et 15 décembre 2016. Si l'avis des deux commissions est favorable, l'avenant pourra être mis à la signature des partenaires du PAPI Verse.

En parallèle, le dossier de demande d'au-

torisation au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général a été déposé en juillet auprès des services de l'Etat. L'enquête publique pourrait être ouverte en fin d'année.

Les travaux pourront débuter à la réception de l'avenant à la convention-cadre signé et de l'arrêt préfectoral d'autorisation. Les travaux sur les ouvrages de franchissement seront finalisés après la mise en service de l'ouvrage de Muirancourt.



Repère de crue de Muirancourt

Un repère de crues a été posé rue de Cangies à Muirancourt.

Ce repère indique le niveau d'eau maximal ayant été atteint dans la rue de Cangies lors de l'inondation de 2007 : 71 cm à cet endroit.

Il permet de conserver le souvenir de l'évènement pour les populations.



Brèves

Remise en fond de vallée de la Verse à Guivry

Un nouveau tracé pour le cours d'eau est proposé, intégrant les modifications nécessaires sur les ouvrages de franchissement.

Réunions publiques

Deux réunions publiques se sont déroulées début juillet à Muirancourt et Noyon.

Projet d'aménagement des affluents

Ru de Fréniches : le bureau d'études a travaillé à un autre scénario de restauration du ru qui sera présenté aux riverains prochainement.

Ru de la Fontaine Caboche : une réunion avec les riverains est prévue afin de choisir le scénario retenu pour l'aménagement du ru.

Aménagement des berges de Sempigny et Pont-l'Évêque

Le rachat de la parcelle par la commune a permis le redémarrage du projet. Les travaux de confortement des berges pourront commencer en 2017.

Haies communales

Cette année des haies seront mises en place en bordure de chemins communaux, à Guiscard et à Muirancourt.

Protections rapprochées du quartier Saint-Blaise

Dès réception des conventions signées par les riverains du quartier Saint-Blaise, la commune de Noyon enverra aux services de l'Etat son dossier de demande d'autorisation pour réaliser les travaux.

Dernier rappel pour la réalisation de diagnostic de vulnérabilité !

Dernier appel pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité à l'inondation pour votre habitation. Ce diagnostic, subventionné à 80 % par l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et votre commune, vous permettra de connaître les travaux à mettre en œuvre pour protéger votre habitation d'une inondation. Pour tout renseignement et inscription (date limite fixée au 31 octobre), contactez Morgane Lambourg : 03-44-38-29-21 ou lambourg.eptboise@orange.fr

■ La parole à...

Christian ROLLET, exploitant agricole sur le bassin versant de la Verse

« On peut freiner le ruissellement grâce aux bandes enherbées »

EOA : Suite aux événements de 2007, des haies et bandes enherbées, aménagements de lutte contre le ruissellement ont été mises en place et indemnisées sur la base du volontariat. Que pensez-vous de ce dispositif, de son efficacité et de son intérêt sur le bassin versant ?

Christian Rollet : Globalement, je pense que les haies sont une bonne chose pour Guiscard et les agriculteurs. Seul le drainage m'inquiète. En effet, des conduites sortent des fossés. Or il ne faut pas que des haies soient plantées dessus car les racines des arbres vont boucher les drains. Résultat : cela va créer des ravines supplémentaires dans les parcelles. Les haies doivent également être entretenues et taillées de façon à ce qu'elles n'atteignent pas des hauteurs trop importantes. Plus les haies sont taillées basses plus le système racinaire est développé.

EOA : D'un point de vue agricole, ces aménagements entrent dans les SIE (surface d'intérêt écologique) de la PAC (politique agricole commune). De plus, ils peuvent apporter un effet bénéfique aux cultures (brise-vent, habitats...). Est-ce intéressant pour les exploitants agricoles d'avoir ce type d'aménagement à double fonction : l'intérêt culturel et la lutte contre le ruissellement ?

Christian Rollet : Oui, ces aménagements ont un véritable effet bénéfique pour l'agriculture car les insectes et les oiseaux peuvent les coloniser. Aujourd'hui, les SIE ont moins d'intérêt qu'il y a quelques années, car à l'époque où la commune de Guiscard a lancé le dossier, seules les bandes enherbées et les haies étaient reconnues dans les SIE. Désormais, l'Europe reconnaît les couverts Cipan, c'est à dire d'autres cultures intermédiaires.



Christian Rollet, exploitant agricole à Guiscard

EOA : Voyez-vous d'autres actions à mettre en oeuvre sur le bassin versant pour limiter le ruissellement et les inondations ?

Christian Rollet : Je pense que les ruissellements de 2007 se reproduiront. On ne pourra pas les éviter sur le secteur de Buchoire et de Guiscard. On peut juste les freiner et les ralentir grâce au système de bandes enherbées. Je pense aussi que la réouverture de la rivière sur Guiscard a une grande importance aujourd'hui. Malheureusement, à cause entre autres de la loi « zéro phyto », les trottoirs sont goudronnés à outrance. C'est une catastrophe pour les agriculteurs, car les caniveaux n'acceptent plus les quantités d'eau et cette dernière est obligée de s'épancher dans les parcelles cultivées. Il valait peut être mieux une mesure avec des compromis plutôt qu'une grande mesure néfaste. C'est un cercle vicieux.

« Des travaux à Buchoire ! »

La lutte contre le ruissellement se poursuit à Buchoire. Les travaux ont commencé en septembre, suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral les autorisant. L'entreprise STAG, mandataire du marché de travaux, réalise un ouvrage, constitué de gabions (voir encadré), d'une longueur de 130 mètres qui permettra de filtrer les eaux de ruissellement et d'empêcher les coulées de boues dans le hameau de Buchoire.

Les travaux, réalisés après la moisson, seront indemnisés auprès de l'exploitant agricole qui a autorisé la réalisation de l'aménagement.

Les ouvrages en gabions sont constitués de roches et galets de différentes tailles qui filtrent les particules solides présentes dans les coulées de boues ; ces pierres sont retenues par un grillage métallique.



Réalisation du piquetage, délimitant l'emplacement du futur ouvrage